
ICANN71 | Forum virtuel de politiques – Discussion du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD (2/2)
Mercredi 16 juin 2021 – 11h15 à 12h CEST

GULTEN TEPE : Bienvenue à cette séance du GAC de l'ICANN71, Séries ultérieures de nouveaux gTLD (2) ; nous sommes le mercredi 16 juin, et il est 9 h 15 UTC.

Sur ce, je cède la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Gulden, et merci à tous pour votre patience. Nous démarrons notre discussion sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD. La deuxième séance n'est prévue durer que 45 minutes, donc pas beaucoup de temps. Je vais donc passer la parole à nos intervenants chargés de thèmes, Luisa Paez, représentante du Canada auprès du GAC, et Jorge Cancio, représentant de la Suisse et vice-président du GAC. À vous.

JORGE CANCIO, VICE-PRÉSIDENT DU GAC : Merci beaucoup, Manal. Jorge Cancio, pour la transcription. Et merci à vous tous d'être venus à cette deuxième séance consacrée aux procédures sur les séries ultérieures. Est affiché à l'écran l'ordre du jour des points à couvrir pendant cette brève séance de 45 minutes.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Après un survol des sujets d'intérêt pour le GAC, nous nous pencherons sur d'éventuelles prochaines étapes, ainsi que sur diverses opportunités et, disons, étapes à franchir dans les mois à venir.

Passons à la diapositive suivante ? Voici le point où nous en sommes. Nous avons déjà abordé cela lors de la séance d'hier, mais je voulais simplement vous le mentionner de nouveau : au terme d'un effort collectif mené au cours du mois de mai, le GAC a soumis une contribution à la consultation publique sur les recommandations concernant les procédures ultérieures, à des fins d'examen par le Conseil d'administration de l'ICANN. Serait-il possible pour le personnel de copier/coller le lien vers ce commentaire collectif ? Cela pourrait être utile au cas où vous voudriez en discuter encore.

Dans une lettre adressée par notre présidente, Manal Ismail, au Conseil d'administration de l'ICANN le 4 juin, nous avons déjà envoyé une réponse préliminaire au Conseil, attirant son attention sur ce commentaire collectif et précisant que nous restions bien entendu à l'écoute au cas où l'avis consensuel du GAC sur certaines questions concrètes était sollicité.

En ce qui concerne les prochaines étapes, comme nous le verrons plus tard et comme nous l'avons évoqué hier, le Conseil d'administration de l'ICANN est censé voter le lancement d'une étape de conception opérationnelle (ODP) comme recommandé par le conseil de la GNSO. Puis, une fois que cette étape de conception opérationnelle aura abouti, le Conseil d'administration devrait prendre position en votant

sur le rapport final du Groupe de travail PDP. Comme je l'ai déjà mentionné, nous pourrions, dans l'intervalle, émettre un avis consensuel du GAC.

Il s'agit d'une vue d'ensemble des questions concrètes d'importance pour le GAC qui ont été soulevées dans le commentaire collectif. Mais il existe également un ensemble de considérations plus générales que nous avons communiquées au Conseil d'administration et dont nous avons discuté hier avec lui lors de notre réunion bilatérale, comme vous vous en souvenez sans doute. Pour ces commentaires généraux qui, je pense, sont importants pour nous tous au sein du GAC, j'aimerais passer la parole à ma collègue Luisa Paez, chargée du thème et ancienne vice-présidente.

LUISA PAEZ, VICE-PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Jorge. Je m'appelle Luisa Paez, et je vais vous présenter les prochaines diapositives, qui fournissent un aperçu des commentaires généraux que le GAC a émis dans sa contribution collective à la consultation publique ; permettez-moi à cette occasion de remercier tous les membres du GAC pour leur apport à la contribution collective du GAC. Jorge prendra ensuite la parole pour vous proposer un tour d'horizon des sujets particuliers d'intérêt pour le GAC.

Nous souhaitons, avant tout, nous féliciter du fait que, dans ce PDP sur les nouvelles procédures détaillées sur les séries ultérieures, qui visent à atténuer [lecture], le GAC a enregistré un taux sans précédent de

participation et d'engagement. J'en profite également pour souligner l'excellente collaboration avec Jeff et Cheryl et les remercier, eux et bien sûr tous les participants au PDP. Il convient de noter que le GAC est favorable au processus multipartite et ne s'oppose pas à l'introduction de nouveaux gTLD. Ce rappel étant fait, le GAC demande au Conseil d'administration de veiller à ce que toutes les étapes et révisions nécessaires se fassent avant le lancement d'une nouvelle série, entre autres les recommandations de la révision de la CCT et celles de la SSR2. Par ailleurs, le GAC reste sérieusement préoccupé par l'absence, dans le rapport final du Groupe de travail sur le PDP SubPro, de recommandations de politiques concernant l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, et note que les efforts du Groupe de travail devraient être holistiques et s'appliquer tant aux gTLD existants qu'aux nouveaux.

Le GAC invite donc le conseil de la GNSO à agir rapidement pour déclencher un tel effort holistique qui réponde notamment au contenu du communiqué de l'ICANN66, tout en notant le texte du communiqué de l'ICANN70 sur l'utilisation malveillante, comme il apparaît sur cette diapositive, et le fait que celui-ci devrait être abordé en collaboration avec la communauté ICANN et ICANN org avant le lancement d'une deuxième série de nouveaux gTLD. Le GAC soutient l'élaboration de propositions de dispositions contractuelles applicables à tous les gTLD afin d'améliorer les réponses apportées en cas d'utilisation malveillante du DNS. Le GAC a souligné l'importance d'adopter des mesures visant à faire en sorte que les registres, les bureaux d'enregistrement et les fournisseurs de services d'anonymisation et

d'enregistrement fiduciaire respectent les dispositions des contrats conclus avec l'ICANN, et notamment les audits. Le GAC salue la récente création du DNS Abuse Institute (Institut de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS) et encourage les efforts que déploie la communauté afin de s'attaquer de manière holistique à l'utilisation malveillante du DNS.

Il est aussi à noter que le GAC n'a pas l'intention ni ne souhaite retarder inutilement le processus de préparation d'une future série de nouveaux noms de domaine, mais considère, comme mentionné, qu'il faut absolument s'attaquer à l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC estime par ailleurs que les commentaires du SSAC sur le SubPro sont pertinents : attendre que les efforts visant à atténuer l'utilisation malveillante du DNS puissent être appliqués de manière égale à tous les gTLD existants et nouveaux ouvre la voie aux acteurs malveillants, qui peuvent compter sur le long processus d'élaboration des politiques pour entraver l'adoption de mesures efficaces de lutte contre l'utilisation malveillante. Le GAC exhorte donc le Conseil d'administration et la communauté de l'ICANN à aborder collectivement et de manière significative cette situation.

Aussi dans le cadre des commentaires généraux, le GAC a noté et souligné l'importance de recevoir une analyse objective et indépendante des coûts et des avantages, qui s'appuie sur l'expérience et les résultats du cycle 2012 des nouveaux gTLD. Cette analyse permettrait au GAC d'offrir des conseils supplémentaires avant le lancement d'une série de nouveaux gTLD, ce qui nous paraît très

important. Enfin, le GAC demande au Conseil d'administration de fournir une vue d'ensemble et des mises à jour périodiques sur toutes les questions qui doivent être abordées avant la prochaine série de gTLD. Donc nous pensons qu'il est important qu'une bonne communication et des mises à jour viennent du Conseil d'administration. Je passe maintenant la parole à Jorge qui vous donnera un aperçu des commentaires spécifiques aux sujets d'importance pour le GAC que celui-ci a inclus dans sa contribution collective. Merci.

JORGE CANCIO, VICE-PRÉSIDENT DU GAC : Merci, Luisa. Ne soyez pas timides ; si vous avez des questions, veuillez les poser dans le chat ou levez la main pour intervenir. Nous aimerions que cette séance soit aussi interactive que possible.

Pour les commentaires par thème -- pouvons-nous passer à la diapositive suivante ? Il s'agit de vieux amis, pour ainsi dire, car ce sont des questions que nous soulevons depuis un certain temps déjà. La première fois que nous les avons abordés de manière approfondie, ce fut, il me semble, dans les commentaires que nous avons formulés sur la version préliminaire du rapport final en septembre de l'année dernière, puis nous avons réitéré certains d'entre eux lorsque le conseil de la GNSO était sur le point de décider des recommandations finales. Vous pouvez maintenant trouver le détail de ces commentaires dans le commentaire collectif du GAC que nous avons soumis le 1er juin et que nous avons collé, je pense en même temps, Benedetta et moi, dans le

chat. Il convient de se référer au document pour l'intégralité des commentaires.

Nous allons passer en revue les diapositives assez rapidement, donc vous avez ici sur cette diapositive la question de la prévisibilité. Comme vous vous en souvenez peut-être, le rapport final contenait un certain nombre de recommandations sur la manière d'assurer une plus grande prévisibilité et une plus grande clarté pour les candidats et pour toutes les parties intéressées par le processus de candidature. Il contenait entre autres une disposition aux fins de la création d'un comité spécial, pour ainsi dire, le SPIRT, dont la tâche serait de gérer les changements éventuels pendant la mise en œuvre, pendant la phase de lancement du processus de candidature. À cet égard, nous avons demandé des éclaircissements sur le rôle du GAC en vue d'une participation équitable sur un pied d'égalité au SPIRT par toutes les communautés intéressées de l'ICANN, au nombre desquelles figure le GAC. Cela visait à renforcer le rôle que nous, en tant que GAC, devrions avoir dans ces discussions au cas où des adaptations ou des changements aux règles applicables se révélaient nécessaires pendant la phase de lancement des candidatures.

Une deuxième question qui est importante pour le GAC et que nous avons soulevée à nouveau est celle liée aux engagements volontaires des opérateurs de registre, selon l'ancien libellé, les engagements d'intérêt public. Et là, comme cela a été répété à plusieurs reprises, nous restons sérieusement préoccupés par l'absence de recommandations sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du

DNS. Je n'entrerai pas dans les détails de cette question, étant donné qu'elle a été abondamment discutée. Qui plus est, nous avons insisté sur le fait que tout [indiscernable] doit pouvoir être appliqué par le biais d'obligations contractuelles claires et [lire].

Diapositive suivante, le soutien aux candidats et les génériques « fermés ». Le soutien aux candidats s'adresse principalement aux candidats des économies émergentes et des pays en développement, même s'il est présenté dans un cadre plus large. Sur ce point, nous avons souligné au Conseil qu'il est important de déployer des efforts pour encourager les candidatures de toutes les régions, y compris les candidatures d'autorités régionales et locales, et que nous devons prendre toutes les mesures possibles pour augmenter le nombre de candidatures provenant de régions sous-représentées -- ce qui concorde parfaitement avec ce que Goran disait hier. Pour augmenter ce nombre, on pourrait envisager de réduire ou d'éliminer les frais d'enregistrement actuels de l'ICANN de sorte à généraliser le soutien financier à ces candidats.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Jorge, je vois la main levée de Kavouss. Vous voulez prendre les questions maintenant ou après ?

JORGE CANCIO, VICE-PRÉSIDENT DU GAC : Oui, si la question est liée à...

IRAN : Désolé, Jorge, c'est lié et non lié. C'est en fait lié à ce que vous allez dire. Vous avez demandé, ou plutôt nous avons demandé, que certaines mesures soient prises avant le lancement de la nouvelle série. Comment proposez-vous de concrétiser cela ? Nous ne sommes qu'une unité constitutive parmi d'autres. Comment proposez-vous de concrétiser cela ? Ajouterons-nous cela à l'avis du GAC à un moment donné, celui de cette réunion ou de la prochaine ? Parce que vous dites que cela ne devrait pas être fait avant... comment le traduire dans la pratique ? C'était juste une question générale. Vous pouvez y répondre à la fin de la présentation. Merci beaucoup à vous, et merci à Luisa, pour tous vos efforts.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui, vous pouvez attendre la fin pour répondre, Jorge... Désolée d'interrompre. Et merci, Kavouss.

JORGE CANCIO, VICE-PRÉSIDENT DU GAC : Merci beaucoup, Manal. C'est ce que j'allais proposer, parlons-en à la fin de la séance. En ce qui concerne les génériques « fermés », nous devons garder à l'esprit qu'il n'y a pas eu de recommandation consensuelle à cet égard de la part du Groupe de travail et qu'il s'agit d'une question préoccupante, non seulement pour nous, mais aussi pour l'ALAC, et même pour le Conseil d'administration qui a examiné cette question de manière très soutenue au cours des derniers mois. Sur ce point, nous avons joint notre opinion à celle de l'ALAC pour demander au Conseil d'administration de suspendre les génériques « fermés » jusqu'à l'élaboration, par consensus, de

recommandations politiques ou d'un cadre sur la délégation des génériques « fermés » qui vont dans le sens de l'intérêt public.

Signalons ici que nous avons complété notre avis de Pékin de 2013 par un certain nombre d'éléments incorporés à différentes contributions que nous avons faites, et nous avons attiré l'attention du Conseil sur ces éléments. Donc fondamentalement, comme le Groupe de travail n'a pas formulé à ce sujet de recommandation consensuelle, nous estimons qu'un retour au processus d'élaboration de politiques s'impose avant qu'il ne nous soit possible d'accepter de candidatures sur les génériques « fermés ».

Diapo suivante, s'il vous plaît. Parfait. Concernant la partie sur la collision des noms, nous avons, à l'initiative de l'un de nos membres, modifié le libellé du commentaire collectif du GAC. Ici, nous avons porté à l'attention du Conseil la nécessité d'assurer un cadre efficace, de mesurer et de traiter les collisions de noms lors des prochaines séries, et de prendre en compte le travail du projet d'analyse de la collision de noms qui se déroule en parallèle. Nous avons également appelé l'attention sur la recommandation connexe de la SSR 2, et nous soutenons la mise en place d'un cadre permettant de caractériser la nature et la fréquence des collisions de noms et des préoccupations qui en découlent, de sorte à permettre le traitement des données sensibles et à contrer les menaces à la sécurité.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Ici, je pense que nous avons déjà entendu cela plusieurs fois. Il y a quelques commentaires de notre part sur la

façon dont les avis consensuels du GAC et les alertes précoces du GAC devraient être traités, avec un futur guide du candidat ou de futurs cycles de candidature. Et il y a un consensus au sein du GAC pour dire que nous ne soutenons pas le libellé ni les recommandations liées à la désincitation de tout conseil de ce type après la finalisation du prochain guide du candidat ; nous sommes conscients du fait qu'il nous faille intervenir légèrement dès le début de la prochaine série, car la prévisibilité, la sécurité et la clarté sont primordiales pour les candidats. Mais en même temps, comme nous l'avons vu lors de la série de 2012, des problèmes peuvent inévitablement se poser. Et après tout, comme chacun le sait, les avis consensuels du GAC sont assortis d'un seuil très élevé à respecter.

La recommandation 30.4 ; vous vous souviendrez de la diversité des points de vue au sein du GAC quant à la grande fermeté qui caractérisait le libellé sur la présomption figurant dans le Guide du candidat de 2012. Aux termes du texte, si le GAC émettait un avis consensuel contre une candidature, il devrait y avoir une forte présomption que celle-ci ne devrait pas être retenue. Et comme je viens de le mentionner, il y a des points de vue différents au sein du GAC sur cette question, ce qui a été reflété dans le commentaire collectif du GAC.

On peut passer à la diapo suivante, je pense. Enfin pour terminer, les alertes précoces ; certains aspects mineurs que vous pouvez voir dans le commentaire collectif concernent également ce domaine. En ce qui concerne les candidatures communautaires, nous nous associons dans une large mesure à l'ALAC, qui souhaite améliorer les règles applicables

à ce type de candidatures. Il me semble que cette position concorde avec l'idée d'encourager les différentes communautés linguistiques, culturelles et régionales, ce qui va dans le sens de ce que Goran a dit hier.

Et en ce qui concerne les enchères, les mécanismes de dernier recours, et la résolution privée des ensembles conflictuels, nous avons également fait des commentaires très compatibles avec les points de vue de l'ALAC et qui, dans une large mesure, répondent également aux préoccupations que le Conseil avait exprimées en septembre dernier concernant l'utilisation des enchères privées dans la résolution des ensembles conflictuels. Nous pensons que les règles proposées par le Groupe de travail sur les procédures ultérieures vont dans la bonne direction, mais elles restent insuffisantes pour garantir que les enchères privées sont utilisées le moins possible, et que toute personne participant à une telle procédure de résolution le fasse sans intention de manipuler le processus ou d'obtenir un gain privé du simple fait d'y participer.

Voilà donc, à mon avis, les thèmes spécifiques. Avez-vous des questions à poser là-dessus ? Sinon, peut-être qu'avant d'aborder les prochaines étapes, nous pourrions essayer de répondre à la question de Kavouss ? Qu'en pensez-vous, Manal ?

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Bien sûr. Je vois la main levée de Vincent, si vous voulez prendre la France.

JORGE CANCIO, VICE-PRÉSIDENT DU GAC : Bien sûr. Vincent, c'est à vous.

FRANCE : Oui. Désolé. Merci beaucoup, Jorge et Manal. J'ai eu un petit problème audio, désolé. Bonjour, bon après-midi, et bonne soirée chers collègues du GAC. Merci beaucoup, Luisa et Jorge, pour votre excellent travail et votre excellente présentation, comme toujours.

Je voudrais, cette fois encore, exercer le privilège de m'exprimer dans ma propre langue, en français ; je vous demande votre indulgence.

(Par l'interprète) Donc, comme vous le savez, la France nourrit quelques réserves, notamment au sujet du mécanisme SPIRT. Comme vous le savez, nous considérons que cela pourrait potentiellement surcharger les procédures de l'ICANN et que les avis consensuels du GAC qui sont soumis au Conseil d'administration risquent de ne pas être aussi bien pris en compte ; ainsi, même si le mécanisme n'est pas encore connu en détail, nous pensons qu'il pourrait y avoir des conflits entre les statuts de l'ICANN et le SPIRT. Il pourrait y avoir des conflits entre les deux ; une fois que nous aurons les détails nécessaires, nous le saurons. Aussi, je ne veux pas répéter des détails qui ont été repris de nombreuses fois, et je m'en excuse, mais je pense que le SSAC 114 pourrait peut-être apporter un éclairage sur la question, étant donné qu'ils ont parlé du flux du mécanisme. Cependant, je pense que les

recommandations contenues dans le SSAC 114 concordent avec les positions du GAC, en particulier celles du communiqué de Montréal concernant l'adoption de mesures fermes pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS avant le lancement de toute nouvelle série de gTLD.

Des similitudes existent entre notre position et celle d'autres parties prenantes qui ont publié d'autres documents. Manal, Luisa, Jorge, vous l'avez déjà dit clairement à plusieurs reprises : le GAC est favorable à l'ouverture de nouveaux gTLD dès que possible, mais nous avons un certain nombre de demandes, en particulier, pour la lutte contre l'utilisation malveillante du DNS. Nous devons donc trouver un équilibre entre le lancement de la nouvelle série de gTLD et la lutte contre l'utilisation malveillante du DNS. Et je sais que nos collègues des autres groupes de parties prenantes partagent ces préoccupations, comme cela apparaît clairement à la lecture du SSAC 114 ; je pense donc que cela doit être précisé. Merci.

JORGE CANCIO, VICE-PRÉSIDENT DU GAC : (Parlant français) Je pensais avoir vu une autre main, mais j'ai l'impression qu'elle a été baissée. Bref. Revenons à la question d'ordre général que notre collègue Kavouss a posée concernant la mise en œuvre des recommandations ; je peux peut-être faire un premier essai pour y répondre. Et bien sûr Luisa, Manal, vous pouvez compléter, ou me corriger.

J'ai l'impression que nous appelons à la mise en œuvre des différentes recommandations des équipes de révision depuis l'avis d'Helsinki ; peut-être s'agissait-il à l'époque d'un avis plus général à cet égard, mais j'ai le sentiment que nous parlions de toutes les mesures nécessaires à ce moment-là et de toutes les révisions. Et dans l'avis de Montréal, qui est après tout un avis consensuel du GAC, donc nous étions tous d'accord, nous avons demandé la mise en œuvre des recommandations de l'équipe de révision de la CCT qui ont été classées en deux catégories qui étaient plus pressantes. Et nous avons eu des échanges avec le Conseil d'administration depuis Montréal, en essayant d'être plus spécifiques et plus nuancés sur ce que signifie la mise en œuvre ou la mise en œuvre complète plus spécifiquement. Et sans entrer dans des détails excessivement juridiques — Manal pourra me corriger, notre intention est de baser, de fonder cet avis sur le bon sens, et sur le fait que tout ce qui peut être mis en œuvre raisonnablement, selon les meilleurs efforts, avant que la prochaine série soit lancée, devrait l'être. Il existe d'autres éléments qui, normalement, ne pourront être mis en œuvre qu'au moment du lancement ou lorsque les nouvelles chaînes seront introduites dans la racine. Je pense donc que nous avons apporté une certaine clarté à ce sujet.

Naturellement, le GAC reste de haut niveau. Nous ne sommes pas une copie de l'ICANN org et nous ne pouvons pas entrer dans les détails de chaque recommandation, mais je pense que c'est l'intention de laisser une certaine discrétion au Conseil d'administration et à l'organisation, notamment en ce qui concerne dans quelle mesure les

recommandations peuvent être mises en œuvre, et à quel moment précis. Mais il suffit de faire preuve de bon sens pour constater que certaines recommandations transmises par le Conseil d'administration à la GNSO et puis au Groupe de travail de la GNSO n'ont pas encore été suivies, et pour constater aussi que cela a été reflété dans le SSAC 114, dans le SSAC 115, dans le travail de l'équipe de révision de la SSR 2 ainsi que dans les avis de l'ALAC au Conseil d'administration.

Je pense donc que nous défendons tous une position très similaire, à savoir que des efforts raisonnables doivent être déployés pour résoudre les problèmes importants qui subsistent, tels que l'utilisation malveillante du DNS, avant de lancer les nouvelles séries, tout en gardant à l'esprit que l'étape de conception opérationnelle, qui prendra plus de six mois, comme Goran l'a dit hier, laisse encore beaucoup de temps pour répondre aux commentaires d'ordre général que nous avons formulés dans le commentaire collectif du GAC, qui, il n'est peut-être pas inutile de le rappeler à tous, a également été rédigé sur une base consensuelle. Je m'en tiens donc là, et je cède la parole à Luisa et Manal.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Jorge. Et je suis d'accord avec ce que vous venez de dire. Je signale également quelques commentaires dans le chat : Jeff invite le GAC à examiner les enregistrements de la séance de la Chambre des parties contractantes sur l'utilisation malveillante du DNS lorsque ces enregistrements seront disponibles et suggère également un échange sur les détails -- entre le GAC et la GNSO sur les détails, car

de nombreuses recommandations de la CCT ont été incluses dans les résultats finaux des recommandations du SubPro.

Donc je pense -- et je suggère un briefing avec la GNSO pour discuter précisément de la façon dont ils ont abordé les recommandations de la CCT RT, si cela convient à tout le monde. Jorge, les choses que vous avez mentionnées qui doivent être abordées avant la prochaine série, et en effet le premier libellé pourrait avoir causé une certaine confusion. Je ne me souviens pas du terme exact, s'il s'agissait de résoudre ou de régler tous les problèmes, et en effet certaines choses sont en cours, et d'autres ne peuvent pas commencer avant même le début de la deuxième série. Mais comme Jorge l'a mentionné, certaines choses pourraient être amorcées, pourraient être abordées, et nous pourrions voir ce que nous pouvons réaliser. Si non, il devrait y avoir une bonne raison à cela.

Donc voilà tout ce que j'avais à dire. J'ai juste remarqué que Kavouss, à un moment donné, a noté que cela ne répondait pas à sa question. Je ne suis donc pas sûre si, à la fin de l'intervention, la question ait trouvé une réponse ou non, Kavouss. Si non, veuillez nous le faire savoir. Et je vous laisse encore une fois la parole, Jorge, pour toute autre question. Mais je vois la main levée de Kavouss, alors peut-être qu'on peut... je crois qu'elle a baissé, je ne suis pas sûre. Kavouss, êtes-vous dans la file d'attente, ou devons-nous...

JORGE CANCIO, VICE-PRÉSIDENT DU GAC : Il y a aussi Finn.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui. Donc, si ce n'était pas une main levée de Kavouss, veuillez prendre la parole, Finn.

DANEMARK :

Merci, Manal. Et merci à Jorge et Luisa pour cette belle présentation. Quant à la question concernant la mise en œuvre des différents avis qui ont été émis et le travail que nous avons utilisé précédemment, je pense qu'il est important que nous ayons une liste de ce qui, selon nous, ne devrait pas être mis en œuvre avant la série. En fait, il me semble que nous utilisons les termes concernant la révision de la CCT, que quelques-unes devraient être entièrement mises en œuvre avant le lancement de la série et je suppose que c'est un avis consensuel et nous voulons voir ces choses mises en œuvre.

De plus, et j'en ai parlé l'autre jour, nous avons demandé pendant de nombreuses années et à de très nombreuses reprises une analyse coûts/avantages, une analyse indépendante, et le Conseil a accepté cela mais n'a rien fourni de tel. Je pense donc qu'il est essentiel que nous continuions à considérer que cette analyse doit être faite avant le lancement d'une nouvelle série. Beaucoup d'occasions de résoudre différents problèmes, et en particulier celui de l'utilisation malveillante du DNS, se sont présentées, et nous pensons que ce problème devrait être résolu avant. Car si nous lançons une nouvelle série, il faut que les acteurs de cette nouvelle série disposent d'une certitude juridique

quant à la situation qui prévaudra une fois cette série terminée. Nous avons donc besoin d'une vue d'ensemble afin d'aborder les différentes choses qui peuvent être mises en œuvre après le lancement de la série. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Finn. Désolée, Jorge, si vous étiez le modérateur. Je ne vois pas d'autres demandes de parole, je vais donc m'arrêter là et vous repasser la parole.

LUISA PAEZ, VICE-PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Manal et Jorge. Je pense que c'est maintenant une bonne occasion de se concentrer sur l'avenir en examinant les prochaines étapes proposées et les principaux jalons que le GAC doit suivre et, bien sûr, en discuter aujourd'hui, puisque nous dépendons de la contribution et de la direction des membres du GAC. Nous pensons que l'étape de conception opérationnelle (ODP) sera une phase importante. Comme prévu, le Conseil lancera bientôt l'ODP, et pour nous, l'accent sera mis sur la consultation publique

Comme vous vous en souvenez peut-être, hier, le Conseil d'administration de l'ICANN a fait une présentation très instructive sur ce que la phase de l'ODP impliquerait et ce qu'elle n'impliquerait pas. Ainsi, une fois que certaines étapes de l'ODP seront atteintes, ils chercheront à obtenir les commentaires de la communauté sur différents aspects, comme par exemple les faits, les chiffres et les hypothèses utilisés pour l'évaluation de l'ODP, la cohérence entre

l'évaluation des recommandations par ICANN org et la politique consensuelle existante, ainsi que les considérations des parties prenantes qui sont censées exécuter les recommandations ou qui sont affectées par elles, et toute autre demande d'ICANN org ou du Conseil d'administration sur des commentaires spécifiques.

Nous avons donc pensé qu'il pourrait être utile que les membres du GAC acceptent d'avoir quelques volontaires du GAC pour ce processus de consultation relatif à l'ODP, et nous voulions donc soumettre cette question au GAC et obtenir votre avis. Bien sûr, comme cet ODP est relativement nouveau pour nous aussi, je suppose que nous devons avancer mois par mois et voir comment les choses se déroulent, mais je pense que pour nous, il sera très important de poursuivre la bonne collaboration, en particulier entre les membres du GAC. Plus nous serons informés, plus les avis et les orientations du GAC au Conseil d'administration seront judicieux. Nous avons donc pensé que cela pourrait être une proposition intéressante, mais encore une fois, je laisse les membres du GAC décider ce qu'ils en pensent.

Je vais donc m'arrêter pour voir s'il y a des réactions ou des questions préliminaires. Et comme Jorge l'a mentionné, l'ODP, une fois qu'il aura été lancé, devrait prendre au moins six mois ou plus, mais encore une fois, nous allons bien sûr le suivre ; encore une fois, avoir un ou deux volontaires du GAC qui suivent de près ce processus serait également très utile pour pouvoir en rendre compte aux membres du GAC. Et Jorge, faites-moi savoir si vous avez quelque chose à ajouter sur ce point.

J'étais en train de vérifier le chat. Donc, j'invite encore une fois les membres du GAC à réfléchir à la prochaine étape en ce qui concerne la possibilité de se porter volontaire pour contribuer à la consultation publique sur l'ODP. Naturellement, dès que l'ODP sera lancé et que nous aurons plus d'informations, nous en ferons part aux membres du GAC.

La prochaine diapositive porte sur les prochaines étapes. Bien sûr, nous voulions demander aux membres du GAC s'ils pensent qu'il y a des avis potentiels du GAC qui seraient utiles, constructifs et réalisables à ce stade, et en discuter. Donc, encore une fois, j'ouvre la discussion pour voir s'il y a des avis proposés sur un sujet connexe, par exemple les questions d'intérêt pour le GAC que nous avons discutées ou d'autres sujets importants ; ce serait une bonne occasion pour nous de discuter. Nous savons que nous avons aujourd'hui la séance de rédaction du communiqué du GAC, qui sera donc une occasion supplémentaire d'avoir cette discussion significative, mais nous voulions poser ces questions aux membres du GAC.

J'attends donc de voir s'il y a des réactions ou des questions initiales sur ce point. Il convient également de noter qu'il y aura d'autres occasions de fournir des avis du GAC. En termes de calendrier, certes, nous avons la prochaine — ce sera la réunion ICANN72, je crois, à la fin du mois d'octobre, qui pourrait également être une bonne occasion. Mais encore une fois, cela dépendra de vos réactions et de votre orientation. Encore une fois, nous voulions profiter de l'occasion pour

poser la question et aussi pour réfléchir à la consultation publique sur l'ODP.

Je regarde juste dans le chat pour voir s'il y a d'autres commentaires ou questions. Et si ce n'est pas le cas, avez-vous d'autres choses à mentionner, Jorge ou Manal ? des points divers ? D'accord. Je pense donc que je vais vous laisser la parole, Manal. Permettez-moi, encore une fois, de vous remercier tous de vos commentaires et des questions posées dans le chat, et de remercier Jeff en tant que liaison de la GNSO pour vos suggestions constructives ; elles sont bien notées. Nous attendons donc avec impatience les prochaines étapes.

Merci beaucoup, et je pense que — — comme Gulden l'a mentionné, la rédaction du communiqué du GAC commencera à 10 h 30 UTC. Donc je pense qu'au moins de notre côté, Jorge et moi-même, cette séance peut être clôturée.

Donc, encore une fois, nous remercions tous les membres du GAC qui ont participé aujourd'hui, et nous attendons avec impatience un échange fructueux pendant les séances de rédaction du communiqué. Merci.

GULTEN TEPE :

Merci, Luisa et Jorge. La séance est levée. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]